

**Rapport de la commission Agenda 21 chargée d'examiner la motion du 17 septembre 2007 de M<sup>mes</sup> Marguerite Contat Hic-  
kel, Anne Moratti Jung, Anne Pictet, Claudia Heberlein Simonett,  
Frédérique Perler-Isaaz, Sandrine Burger, Sarah Klopmann,  
Sophie de Weck Haddad, MM. Alexandre Wisard, Alpha Dramé,  
Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Philippe Cottet et Yves de  
Matteis: «Pour une politique cohérente de coopération au déve-  
loppement».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

Cette motion a été renvoyée à la commission Agenda 21 par le Conseil municipal lors de la séance du 21 janvier 2008. La commission s'est réunie les 30 janvier, 24 avril, 5 et 26 juin 2008, ainsi que le 25 juin 2009, sous les présidences successives de M<sup>me</sup> Florence Kraft-Babel, de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer et de M. Robert Pattaroni pour étudier cette motion. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Lucie Marchon et M. Consuelo Frauenfelder, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur travail.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- les Objectifs du millénaire de l'Organisation des Nations Unies adoptés en l'an 2000 par nombre de gouvernements, dont la Suisse, et fixant à 0,7% du produit national brut la contribution des Etats à l'aide au développement d'ici à 2015;
- la loi sur le 0,7% adoptée en 2001 par le Canton de Genève;
- l'engagement revendiqué par la Ville de Genève dans le domaine international, en particulier en faveur des droits humains, du développement durable et de la coopération avec les Suds;
- la responsabilité des communes, dont la Ville de Genève, de contribuer à atteindre l'objectif des 0,7%;
- que, malgré la volonté exprimée du Conseil administratif, le taux de contribution de la Ville à la coopération au développement ne représente que quelque 0,4% à la mi-parcours des Objectifs du millénaire;
- les réponses du Conseil administratif des 20 janvier 2006 et 25 avril 2007 aux questions écrites QE-100, QE-90 et à la motion M-281;
- que ces réponses ne donnent qu'un aperçu partiel et peu lisible de la politique de coopération de la Ville au développement;

- qu’il manque à la Ville de Genève une politique cohérente, concertée et évaluée de sa coopération au développement;
- qu’il est essentiel que la politique d’Agenda 21 de la Ville fasse le lien entre le développement durable local et les contributions aux Suds, tout en se dotant des moyens pour parvenir au 0,7% en 2015,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui indiquer les moyens qu’il compte mettre en œuvre afin d’atteindre l’objectif de 0,7% d’ici à 2015;
- lui soumettre dans les meilleurs délais un projet de politique de coopération au développement cohérente avec les objectifs du développement durable, comprenant les fondements, stratégies, objectifs à quatre ans et les moyens nécessaires.

### **Séance du 30 janvier 2008**

#### *Audition de M<sup>me</sup> Marguerite Contat Hickel, motionnaire*

M<sup>me</sup> Contat Hickel présente cette motion et surtout les raisons qui ont poussé les motionnaires à la déposer: des questions écrites (QE-90 et QE-100) ainsi que la motion M-281 n’ayant pas obtenu de réponses satisfaisantes de la part du Conseil administratif, ils ont décidé de les relancer, en leur rappelant l’objectif fixé. En effet, ils ont constaté que les sommes versées à la Fédération genevoise de coopération (FGC) et à d’autres associations œuvrant dans ce domaine n’atteignent pas, et de loin, le but fixé de 0,7% du budget, soit environ 7 millions de francs, d’ici 2015. Dans les faits, cette coopération ne représente en 2008 qu’une subvention de 3,72 millions, attribution supplémentaire de 720 000 francs comprise, ce qui représente environ 0,4% du budget. La présentation de ce qui est pris en considération dans le calcul de l’aide au développement n’est pas claire. Elle rappelle que, en 2005, la somme attribuée était plus importante, soit près de 4 millions de francs; il semblerait donc qu’il n’y ait pas de progression positive.

La motionnaire rappelle les différents éléments de cette subvention qui sont:

- la coopération décentralisée;
- les Villes unies contre la pauvreté;
- l’aide humanitaire;
- les Droits de l’homme;
- la lutte contre le racisme;
- le soutien aux associations qui ne font pas partie de la Fédération genevoise de coopération.

Elle estime que la Ville devrait faire un effort de cohérence de sa politique. Elle suggère d'entendre M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, et la nouvelle délégation à l'Agenda 21 pour connaître ses intentions politiques et ses objectifs pour que le Conseil municipal puisse réellement être partie prenante.

Une membre de la commission s'étonne de trouver le racisme dans le domaine de la coopération; n'est-ce pas plutôt interne?

La motionnaire pense que cela fait partie de la cohésion sociale. C'est justement pour avoir plus de cohérence en matière de politique d'aide au développement que cette motion est proposée. Un des points importants est de favoriser la coopération avec les collectivités locales et soutenir les projets qui viennent du Sud.

Répondant à différentes questions posées, M<sup>me</sup> Contat Hickel explique que la coopération au développement se passe sur le long terme, alors que l'humanitaire est une aide d'urgence, en cas de catastrophe notamment. Elle trouve également que les projets de coopération doivent venir du terrain. Elle donne l'exemple d'un projet pour soutenir la biodiversité avec le Jardin botanique pour lequel la Ville est partie prenante. Elle estime qu'il faut d'abord définir une politique et mettre en place les moyens nécessaires à la concrétisation, selon la deuxième invite de la motion.

Un commissaire assure que les projets mis en place aujourd'hui le sont en collaboration avec les pays concernés et qu'il y a une véritable profession de la coopération. Il estime que la Ville peut apporter sa contribution de deux manières: les collaborations directes (SEVE, Jardin botanique, formation de pompiers, etc.), en partageant son expérience de ville dense, de gestion de cité, et également par une contribution financière à des projets. Il faut, selon lui, que la Ville définisse sa politique (politique de coopération, lutte d'urgence) et ses critères d'attribution de ces aides.

La motionnaire souligne qu'il est en effet aussi important de bien préciser les rôles de la Ville et du Canton dans ce domaine.

Une membre de la commission s'étonne de voir que, dans le «Rapport du Conseil administratif sur sa politique en matière de développement durable: bilan de législature 2003-2007», l'aide humanitaire et la coopération figurent comme un principe fondamental du développement durable et que seules quelques lignes y sont consacrées.

Pour conclure son audition, M<sup>me</sup> Contat Hickel présente l'association Swis-said, dont elle est membre de la section générale, qui a pour objectif la sensibilisation de la population. Elle s'occupe notamment de la souveraineté alimentaire.

Dans ce cadre, elle a participé aux tables rondes sur la migration où a été évoquée l'insouciance des multinationales sur les conséquences de l'extraction du pétrole, au Niger et au Tchad notamment.

Des remarques sont faites sur divers projets passés et futurs; une commissaire a constaté que les ressortissants du Sud réagissent à la mise en place de projets par les Blancs et pense qu'il est nécessaire d'intégrer les populations sur place.

De nombreuses auditions sont proposées à la commission Agenda 21:

- M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports;
- la Fédération genevoise de coopération;
- M. Gilles Carbonnier, directeur de l'Institut de hautes études internationales et du développement;
- M. Jean Ziegler, rapporteur spécial à l'ONU sur le droit à l'alimentation;
- M<sup>me</sup> Eliane Longet, responsable d'une association en Afrique, qui pourrait éclairer la commission sur la manière dont se passe une demande de fonds à la Ville.

De toutes ces demandes, seules les deux premières sont acceptées dans l'immédiat et seront à l'ordre du jour des prochaines séances. Les autres seront rediscutées plus tard.

### **Séance du 24 avril 2008**

*Audition de M<sup>me</sup> Dominique Rossier, membre de la commission technique de la Fédération genevoise de coopération, M<sup>me</sup> Gail Hunter, responsable du secrétariat, et M. Yanik Marguerat, chargé de communication*

M. Marguerat fait passer un document Powerpoint sur la Fédération genevoise de coopération (FGC), en expliquant le double rôle de cette association qui est de sensibiliser le public suisse et genevois aux questions de développement et de soutenir des projets dans les pays du Sud. Il précise que cette organisation faitière regroupe 47 associations participantes. L'organigramme montre la présence des bailleurs de fonds au côté du conseil, instance dirigeante, ainsi que des différentes commissions, technique, d'information, de formation et d'échange, et du contrôle financier des projets. Toutes ces instances sont bénévoles, comptant 7000 heures de travail bénévole, 3,8 postes de secrétariat et un civiliste. Moins de 7% du budget est dévolu aux frais de fonctionnement.

#### *Le réseau*

La FGC, avec ses 47 associations membres, représente 11 000 membres, 65 000 sympathisants et plus de 100 000 personnes touchées par les diverses

publications des associations membres. Elle utilise divers supports pour partager l'information et échanger sur les thématiques en lien avec la solidarité internationale. Des forums sont organisés chaque année sur divers thèmes, des plateformes thématiques ou géographiques (VIH-sida, Colombie, Haïti) existent et, enfin, tous les trois ans, elle organise un «Carrefour de la solidarité» qui permet de traiter un thème en profondeur, en faisant venir des partenaires du Sud.

La FGC offre aussi, aux communes qui le souhaitent, une expertise sur des projets de développement soumis; la commission technique peut émettre un préavis sur un projet et offre également des formations sur la sélection de projets et la coopération au développement. La dernière a eu lieu à Meyrin dans le cadre du «Carrefour de la solidarité» et plus d'une trentaine d'élus communaux ont participé. De plus en plus, la FGC est sollicitée par des élus qui souhaitent avoir des arguments et des faits pour faire avancer leur commune dans le sens du 0,7%.

M. Marguerat précise qu'il y a quatre bailleurs de fonds principaux: la Confédération, l'Etat, la Ville de Genève et une vingtaine de communes genevoises, qui ont tous conclu des accords de partenariat avec la FGC sur quatre ans, lui assurant une certaine stabilité et une certaine pérennité de son action dans le temps. La grande avancée dans ces contrats est la délégation de compétences accordée à la Fédération, qui décide de l'affectation des fonds et en informe ensuite ses bailleurs. Ainsi, une plateforme des partenaires financiers qui se réunit une ou deux fois par an, lors d'une conférence, a été créée pour discuter de différents thèmes entre acteurs de la solidarité.

Le label décerné par la fédération garantit que les projets acceptés par la fédération sont conformes aux critères de la commission technique, qu'ils ont passé la sélection et ont été soumis à une étude rigoureuse de cette commission. Par la suite, le secrétariat veillera à ce que les divers rapports financiers et explicatifs soient rendus dans les temps et que l'audit local donnant décharge à l'association soit en ordre. Le souci étant de faire de la coopération centrée sur la qualité.

Le public genevois est informé par différents canaux. D'une part, par les activités et les publications propres à la FGC et, d'autre part, par les divers projets d'information diffusée très largement et les actions de sensibilisation de ses membres. Elle s'engage régulièrement, par des actions auprès des élus cantonaux et communaux, pour que les collectivités publiques respectent leurs engagements en matière de solidarité internationale. La publication «Solidarité Genève Sud», divers questionnaires et autres argumentaires ont été créés dans ce but. En 2007 et 2008, elle s'est beaucoup engagée dans la campagne nationale «0,7% ensemble contre la pauvreté». Elle encourage aussi ses membres à bien mentionner les divers soutiens reçus. Son site permet de voir très clairement qui a soutenu les différents projets.

### *Quelques résultats*

Les contributions augmentent sensiblement surtout en 2008, en raison d'une hausse de subvention de la Ville et de l'Etat. Le réseau FGC et sa capacité de mobilisation a pu s'activer en temps opportun pour éviter diverses coupes dans le budget de la solidarité internationale (en 2005-2006).

Le budget approche les 10 millions de francs pour les projets: il y a une grande diversité d'associations, dont beaucoup de petites ou d'anciennes reprenant de l'activité, ce qui est encourageant. La répartition des ressources est équitable: 33 associations ont bénéficié d'un financement par la FGC en 2007. Ces associations sont financées pour des projets selon des critères précis. En 2006, environ 4% des projets entraient dans la thématique du développement urbain, malgré la difficulté, pour la FGC, à proposer de tels projets. Les besoins sont souvent beaucoup plus importants en milieu rural. Les thèmes proposés sont souvent liés à la formation et l'éducation, au développement rural, à la santé et à l'environnement.

### *Forces et faiblesses*

Une disparité d'appartenance et d'engagement existe entre les associations membres, dont certaines sont très petites et il n'est pas toujours facile de mobiliser les membres quand il n'y a ni secrétariats avec permanents, ni bureaux.

Le label est une garantie de qualité et de sérieux dans le travail effectué. Toutefois les exigences des bailleurs ont tendance à croître et rendent les procédures plus compliquées, non seulement pour la FGC, mais aussi pour ses membres.

La relation entre la FGC et ses partenaires financiers est fondée sur la confiance et le respect mutuel. Elle entraîne une dépendance et il peut y avoir un certain paradoxe lorsque la FGC fait du plaidoyer auprès des collectivités qui la financent. Du temps et des efforts importants sont consentis pour ce travail de lobby auprès des collectivités publiques qui ont annoncé leur engagement pour le 0,7%, mais tardent à le réaliser.

### *Questions des commissaires*

A un commissaire qui aimerait connaître les conditions que les associations doivent remplir pour être membre de la FGC, M. Marguerat lui répond qu'elles doivent être reconnues par le code civile suisse, actives depuis au moins deux ans à Genève avec un bureau et une vie associative réelle. Elle doit se reconnaître dans la déclaration de principes de la FGC. D'autres critères sont pris en compte: que le comité décide démocratiquement, qu'il y ait des rapports d'activités, des comptes et des rapports de vérificateurs. Ces critères peuvent paraître lourds pour des petites associations, mais ils sont la garantie d'un travail de qualité et il pense

préférable de mettre la barre assez haut plutôt que de refuser des projets. M<sup>me</sup> Hunter ajoute que la commission «formation et échanges» va les aider à atteindre ce niveau et M. Rossier complète en signalant que cela représente beaucoup de travail pour les petites associations, qu'elles n'ont pas intérêt à rejoindre la fédération et qu'il est plus simple de demander une subvention directement aux communes.

Plusieurs questions portent sur les projets soutenus par la Ville de Genève: comment et par qui sont-ils choisis. M<sup>me</sup> Hunter décrit le processus jusqu'à l'acceptation et la mise en place. Le choix est une compétence de la fédération et il s'agit très souvent d'un montage financier entre la Ville de Genève, les communes et le Canton. Avec la Ville, l'accent est mis sur des projets en milieu urbain, ce qui est difficile car ce ne sont pas la majorité des projets, et c'est le conseiller administratif M. Manuel Tornare qui en est l'interlocuteur.

M<sup>me</sup> Rossier explique qu'il y a un outil d'analyse d'un projet: la densité n'est pas forcément un critère, bien que l'on évalue évidemment les moyens par rapport au bénéfice. Un projet est surtout un objectif pertinent dans un cadre défini, son intégration dans la politique nationale, son origine du nord ou du sud, avec ou sans dynamique locale, le déroulement du processus d'appropriation par les bénéficiaires, l'organisation du travail sur place: la mise en réseau avec d'autres associations, avec l'Etat, ou autre; tous ces points ont leur importance pour faire une évaluation et un choix.

M<sup>me</sup> Hunter fait observer que, lorsqu'un projet est accepté et mis en place, un suivi est assuré. Des rapports réguliers sur la réalisation et les finances sont exigés, et examinés par une commission qui en donne décharge aux associations. Lorsqu'une nouvelle phase est proposée, l'évaluation de l'impact des phases précédentes du projet est évaluée par des rapports écrits de l'évolution sur plusieurs années. Elle souligne que les fonds sont destinés à des partenaires locaux, pas à des états; en cas de problèmes la fédération est informée.

M<sup>me</sup> Rossier explique que la contrepartie est un critère d'analyse, il est demandé comment s'impliquent les partenaires les bénéficiaires locaux. Dans le budget, les associations doivent chiffrer les autres sources de financement et les contreparties locales en main d'œuvre ou en matériel. Elles doivent aussi avoir une perspective à moyen et long terme, car le problème est parfois d'arrêter un financement. Cette réflexion est au cœur de notre analyse. En effet, un échec du développement a été souvent dû au fait qu'un projet n'était pas approprié pour la population concernée: maintenant, la qualité de l'aide est si possible chiffrée (déclaration de Paris en 2005). Il y a un effort à faire pour une meilleure coordination de l'aide aux petites associations, pour éviter un saupoudrage peu productif.

Comment s'explique la disparité des fonds attribués en 2008: 4,3 millions de francs destinés à l'Afrique et à l'Amérique latine et seulement 576 000 francs à l'Asie et au Moyen-Orient?

M<sup>me</sup> Hunter précise que ce n'est pas la FGC qui décide où elle met les fonds, car elle répond aux demandes des associations membres. Elle imagine que les populations émigrées venant d'Afrique et d'Amérique du Sud s'investissent peut-être davantage dans les associations.

Un commissaire rappelle que le but de la motion est d'inviter le Conseil administratif à respecter son engagement de consacrer 0,7 % du budget à l'aide à la coopération d'ici à 2015. La FGC serait capable de gérer un flux de projets supplémentaires, s'il y a des expériences d'autres communes ayant fait une démarche similaire. Il demande également s'il faut changer de mode de fonctionnement à la Ville de Genève et si elle pense nécessaire de mettre en place un service dans l'administration en cas d'augmentation.

Par rapport aux autres démarches entreprises, M. Marguerat informe que l'État a voté une loi en 2001, mais on n'arrive qu'à 0,25% pour l'instant. 18 communes ont fait le pas, notamment Plan-les-Ouates, qui a une position très claire: 0,7% sont attribués à l'aide à la coopération, 0,1% à l'aide humanitaire et aux droits humains. Ce n'est effectivement pas le même volume que la Ville de Genève ou l'État qui a par ailleurs créé un service pour suivre cette évolution.

En cas d'augmentation, M<sup>me</sup> Hunter préférerait que cela passe par la FGC, qui a l'expérience et fonctionne bien. Elle pourrait l'absorber. Il y a un système de quotas, où une association ne peut pas recevoir plus de 13% des crédits, mais il y a des projets en réserve: Terre de Hommes, qui a de plus en plus de peine recevoir des fonds, Genève Tiers-Monde et Enfants du Monde, ainsi que de nombreuses associations moyennes; les organisations non gouvernementales (ONG) sont de plus en plus en compétition.

Une membre de la commission aimerait savoir si la FGC a un mode de calcul pour identifier si un projet constitue de la coopération ou non, et lequel. Elle voit les graphiques symbolisant l'aide à la coopération et demande comment lire ces pourcentages d'année en année, ce qui est considéré comme de l'aide au développement, ce qui ne l'est pas.

M. Marguerat admet qu'il est vrai que, suivant la manière dont est calculé le 0,7%, il a une signification différente. La Suisse a décidé de s'aligner sur l'OCDE pour augmenter l'aide aux requérants d'asile maintenant incluse dans le 0,7%. En général, les aides sont différenciées: l'aide sociale en Suisse et l'aide individuelle, la coopération au développement, l'aide humanitaire et le droit de la personne entrent dans ce 0,7%. Certaines communes veulent distinguer le 0,7% seulement pour l'aide humanitaire.

Une commissaire voudrait savoir quels sont les critères de la FGC, car la motion est une demande à la Ville de Genève d'être plus claire. Elle demande comment évaluer le pourcentage de l'impact des salaires et des frais des euro-



péens qui partent sur le terrain: là où des gens locaux seraient capables de mener à bien les projets.

M<sup>me</sup> Rossier fait circuler un document où il y a tous les chiffres avec l'évolution des pourcentages et la manière de les calculer; c'est plutôt la stagnation, pourtant le pourcentage augmente. Il y a davantage de choses qui sont considérées comme de l'aide et qui ne l'étaient pas auparavant. M<sup>me</sup> Hunter fait remarquer que, dans presque tous les projets soutenus par la FGC, il n'y a quasi pas d'envoi de coopérants européens; cela peut arriver, mais c'est exceptionnel.

Une membre de la commission sait que des organismes de transfert profitent financièrement sur les envois d'argent des migrants. Elle demande si cela pourrait faire partie des projets de la FGC.

M. Marguerat aimerait bien faire concurrence à la Western Union; l'envoi de fonds est un élément central et mal connu, au niveau du montant et de l'impact. C'est une bonne idée, à laquelle il faudrait réfléchir.

M<sup>me</sup> Hunter croit savoir que l'association de Recherches et applications de financements alternatifs au développement (RAFAD) est en train de mettre sur pied quelque chose dans ce sens.

Une membre de la commission indique que la Direction du développement et de la coopération (DDC), au niveau fédéral, limite à 14 le nombre de pays bénéficiant de soutien pour des projets de coopération; elle demande si la FGC a la même pratique et si le contrat cadre signé avec la Ville de Genève est le premier.

M<sup>me</sup> Hunter répond que non, la DDC a des accords cadre avec différentes ONG, dont la FGC, mais là ces critères ne s'appliquent pas. Pour la Ville, c'est en tout cas le deuxième et, depuis le début, il y a toujours eu une convention.

Une commissaire se demande si la FGC est en mesure de demander au Conseil administratif d'évoluer vers le 0,7%.

M<sup>me</sup> Hunter signale que le montant sera adapté chaque année en fonction de la progression du budget voté par le Conseil municipal. Elle précise aussi que la FGC ne tient pas à avoir le monopole des fonds publics, et qu'il est très bien que les collectivités publiques soutiennent d'autres projets.

Une signataire rappelle que la motion M-705 demande que la Ville de Genève ait une politique cohérente avec des objectifs de développement durable. Elle demande, au cas où la Ville de Genève avait une stratégie plus stricte, si cela poserait problème pour les projets de la FGC, en matière de développement durable notamment, et s'il y aurait une contrainte sur le choix des projets.

M<sup>me</sup> Hunter indique que dans la déclaration de principe, il existe une certaine prise de conscience par rapport au développement durable.

Une autre membre de la commission demande si, quand la FGC aide une association à concrétiser un projet, elle peut l'aider à trouver les contacts sur place ou si l'aide est uniquement financière.

M<sup>me</sup> Rossier répond que chaque association a 10% du montant total pour assurer le suivi, sans quoi elle ne pourrait pas fonctionner. En principe, leurs représentants se rendent sur place, sauf si une évaluation est demandée, et M<sup>me</sup> Hunter ajoute qu'une partie des fonds de la DDC permet aux fondations de faire des bilans.

Une commissaire aimerait savoir si la FGC a vu une différence depuis 1989, par rapport à l'aide apportée.

M. Marguerat fait remarquer que la FGC ne soutient pas de projets en Europe de l'Est. Au niveau mondial, il faudrait pouvoir être à même de comparer comment la coopération des grands bailleurs occidentaux a évolué. L'Inde et la Chine, par exemple, qui étaient auparavant des pays bénéficiaires, deviennent maintenant des pays qui soutiennent l'aide internationale.

M<sup>me</sup> Rossier ajoute qu'il est vrai que certains pays qui étaient très centralisés (le Mali, etc.) ont connu une décentralisation ; les projets changent, le travail se fait davantage avec la société civile, et moins avec des ministères. La FGC a également soutenu des microcrédits.

Une commissaire demande si la FGC a le pouvoir de regrouper les projets similaires émanant de différentes associations.

M<sup>me</sup> Hunter l'informe qu'elle n'en a pas le pouvoir, mais la commission technique peut faciliter la création de liens entre les uns et les autres.

Une membre de la commission demande quelles sont les retombées de la diminution de l'aide, notamment alimentaire de l'URSS à différents pays du Tiers-Monde.

M<sup>me</sup> Hunter répond qu'à Cuba, effectivement, le pays est en crise. Il est constaté que d'autres acteurs entrent en jeu, la Chine notamment, qui exportent beaucoup de matériel.

La présidente, M<sup>me</sup> Kraft-Babel, remercie les intervenants et après leur départ demande qui est d'accord de confirmer l'audition de M. Manuel Tornare, conseiller administratif chargé du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports.

L'audition de M. Manuel Tornare est confirmée à l'unanimité.

### **Séance du 5 juin 2008**

*Audition de M. Manuel Tornare, maire de la Ville de Genève, conseiller administratif chargé du département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports, accompagnée de M<sup>me</sup> Isabelle Roch-Pentucci, administratrice du département*

En préambule, le magistrat se souvient que lorsqu’il est arrivé au Conseil administratif, en 1999, il y avait une discussion concernant la coopération allant dans deux directions:

- essayer d’atteindre petit à petit le 0,7%, en suivant la Déclaration de Berne, qui le demandait aux collectivités publiques;
- redéfinir les critères d’attribution des sommes en matière de coopération et d’aide au développement.

En 2001, le conseiller administratif chargé de la culture Alain Vaissade avait demandé de faire une brochure et M. Tornare, alors président de la délégation chargée du développement, l’avait élaborée avec sa collaboratrice. La brochure avait coûté 10 000 francs. Elle est appréciée des ONG et des organisations onusiennes; elle est modulable et une fiche y a été insérée, contenant les critères suivants:

1. la volonté de favoriser les relations de ville à ville;
  2. l’engagement et l’implication des élus locaux;
  3. la promotion de l’autonomie locale;
  4. la bonne gouvernance, la démocratie et la lutte contre la corruption;
  5. la prise en compte des lignes directrices des politiques nationales de développement;
  6. l’implication de partenaires à différents niveaux (Etats, ONG, secteur privé);
  7. la capacité de planification, d’adaptation et d’évaluation;
- M. Tornare souligne qu’il est en effet très important pour la Ville d’évaluer les projets; en général, elle a un correspondant local. A défaut, elle demande à la DDC, qui a plus de moyens, ou à des consuls ou des ambassadeurs sur place;
8. la capacité d’appropriation, de durabilité et de transposition des projets dans d’autres contextes;
  9. la valorisation de l’expertise et des ressources locales. Il souligne que la philosophie est le développement durable et la coopération décentralisée;

La présidente aimerait savoir ce qu’est exactement «la coopération décentralisée».

Le magistrat explique que c’est une forme de coopération qui se moque de la coopération postcolonialiste. Elle permet d’apprendre autant d’eux qu’eux de nous. Il donne l’exemple du Jardin botanique, qui forme des employés à l’étranger, qui eux-mêmes formeront sur place les futurs employés du Sud. L’idée est d’agir avec les ressources locales; il donne l’exemple des graines de

baobabs qui ont les mêmes propriétés que l’Imodium. C’est une philosophie, mais il faut avoir des partenaires qui ont la même philosophie.

10. la valorisation des échanges (aspects économiques, sociaux et culturels); Avec les Villes unies contre la pauvreté, (VUP), la Ville a participé à la rénovation de la ville historique portugaise de Porto Novo au Bénin, qui peut maintenant recevoir des touristes, ce qui donne aux habitants la possibilité de faire du commerce.
11. le respect de la diversité culturelle;
12. la promotion des droits des femmes et des groupes à besoins spécifiques (jeunes, handicapés, peuples autochtones);
13. l’information, la communication et la participation des populations locales.

Ce sont là les premiers critères édictés par la Ville qui permettent de réviser le règlement sur la coopération; de plus, sous la pression des femmes du Conseil municipal, le chapitre sur les droits des femmes a été ajouté. Ces critères peuvent évoluer. La Délégation à la coopération a décidé de redéfinir les critères dans le sens d’aider davantage les gens de la campagne, dans l’objectif de la coopération de ville à ville; en effet, aider la campagne prévient l’exode rural et, indirectement, aide les villes.

Toutes les décisions sont prises par l’ensemble du collège, même s’il n’y a que trois conseillers administratifs dans la délégation.

Environ 0,5% du budget est à disposition pour l’aide et la coopération. Dans le budget 2008, ces sommes ont été augmentées: 1,865 million de francs vont à la FGC contre 1,5 million de francs auparavant, et un peu à la délégation. Le magistrat précise que la délégation essaie de favoriser les ONG et les groupements basés dans le canton, tout en étant souple sur ce critère. Il y a le fonds municipal d’aide humanitaire aux collectivités publiques pour les victimes de catastrophes naturelles ou de conflits armés, avec un montant de 250 000 francs et dont la Birmanie a bénéficié, le Programme alimentaire mondial (PAM) avec 50 000 francs. La Ville participe aussi à l’Association internationale des maires francophones (AIMF) pour divers projets. Il tient à préciser que les vérifications des comptes sont très strictes.

M. Tornare présente les VUP et en expose l’historique. L’engagement de nombreuses villes du Nord et du Sud participant depuis 1998 aux forums de l’Alliance mondiale des villes contre la pauvreté à Genève et à Lyon, réunies par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), est à l’origine des Villes unies contre la pauvreté. Cette association a été créée en 2001 par les villes de Bamako, Genève et Lyon. Genève préside, Lyon et Bamako en sont les vice-présidentes. Cela n’a pas bien fonctionné, même si différents projets, notamment au Mali et au Bénin, ont été réalisés; il est parfois difficile de se coordonner si les présidents et vice-présidents sont géographiquement éloignés.

Une commissaire aimerait savoir ce qui se passe avec le Fonds mondial de solidarité numérique (FMSN).

Le magistrat explique que le FMSN est maintenant une unité autonome indépendante de la Ville de Genève, qui a bénéficié d'une somme pour démarrer. Ce qu'il constate, c'est que cette belle idée de prélever 1% sur les ventes de matériel informatique se heurte à des législations internationales qui ne le permettent pas.

Le magistrat remarque que cela se passe bien pour les villes quand les projets sont généraux, mais pas quand les buts sont trop spécifiques. Il ajoute que, depuis le début de la législature, la Ville, grâce à l'impulsion de ses collègues M<sup>me</sup> Sandrine Salerno et M. Patrice Mugny, a mis un accent plus important sur des projets Agenda 21 dans le Tiers Monde, notamment contre la déforestation, pour des replantations, des fours solaires et la récupération des eaux de pluie.

Un motionnaire, membre de la commission, revient sur l'objectif de la motion M-705, qui n'est pas de remettre en cause ce qui se fait en Ville de Genève en matière de coopération, mais de se demander pourquoi Genève, ville riche, n'arrive pas à atteindre ces 0,7%?

M. Tornare réplique qu'il appartient au Conseil municipal de voter des sommes supplémentaires et relève qu'il y a un supplément de 700 000 francs.

Une commissaire demande si le financement de microcrédits continue et M. Tornare l'informe que la municipalité soutient des associations genevoises qui s'en occupent.

Cette commissaire remarque que les fonds qui transitent depuis les migrants d'ici vers les pays en voie de développement sont aujourd'hui gérés par la Western Union, qui capitalise sur ces transferts. Un des enjeux serait de trouver un moyen d'agir, afin que les fonds soient reversés à des projets plutôt que destinés à faire du bénéfice.

Un membre de la commission est satisfait que la FGC obtienne 1,8 million de francs, mais constate qu'il s'agit essentiellement de coopération Nord-Sud et qu'il n'y a pas de coopération Nord-Nord, avec l'Europe de l'Est notamment, comme le Tadjikistan, l'Arménie et d'autres. Il pense qu'il faudrait réfléchir pour intégrer cet élément dans les critères; il a le sentiment que ces populations sont un peu oubliées.

M. Tornare signale qu'il souhaite aussi aider des villages roms de Roumanie, ce qu'il fait actuellement avec le Service social de la Ville. Concernant les pays de l'Est, il remarque qu'ils reçoivent de l'aide de l'Union européenne, mais qu'ils ont aussi des problèmes de gouvernance, et c'est parfois très difficile d'obtenir la transparence. Il pense par ailleurs que ces pays vont évoluer rapidement ces prochaines années. L'Afrique, par contre, lui cause plus de souci, car elle s'enlise.

La présidente, M<sup>me</sup> Kraft-Babel, aimerait savoir si la Ville de Genève va prendre position face à la crise alimentaire qui devient préoccupante.

Le magistrat répond que c'est un problème économique, la Ville de Genève ne peut pas y faire grand-chose, même si elle a souvent aidé M. Jean Ziegler et d'autres dans ce domaine. Il pense que c'est une dérive du système économique et que la Ville est impuissante à ce niveau. Sa philosophie est d'aider des associations qui essaient de rendre des microrégions autonomes sur le plan alimentaire.

Une commissaire se renseigne sur la suite du Forum social mondial de Porto Alegre au Brésil et sur l'évolution des projets sur place.

M. Tornare répond qu'il y a eu des succès et des échecs car beaucoup de projets avaient été lancés. Un restaurant au centre de la ville de Porto Alegre, qui formait des jeunes des favelas aux métiers de la restauration, a très bien marché; mais le nouveau maire de la ville a coupé les ponts et a géré seul ce lieu, n'ayant ni les mêmes objectifs, ni la même population. Il est arrivé la même chose avec les crèches destinées aux enfants des favelas, qui sont maintenant pour des gens de classe moyenne ayant des problèmes de garde d'enfants. Il souligne que de tels projets sont très difficiles à mener sur un long terme.

### **Séance du 26 juin 2008**

Lors de cette séance, la présidente demande si la commission a encore des propositions d'audition sur cet objet.

Bien qu'apparemment la commission ne soit pas prête à voter, certains groupes donnent déjà leur position pour cette motion.

#### *Discussions et prises de position*

Une commissaire du groupe radical pense que la Ville a pris des engagements très clairs, puisqu'elle a accepté l'objectif d'atteindre le 0,7% en 2015. Elle estime que les besoins sont de deux types: les actions concrètes, sur le terrain, et celles, plus symboliques, de sensibilisation de l'opinion. Il faut, selon elle, un peu des deux. Les radicaux sont concernés par les rapports Nord-Sud et l'aide au développement. Toutefois, la question se pose de savoir si la FGC arrivera à utiliser de manière aussi efficace l'ensemble de l'argent représentant le 0,7%. Elle acceptera la motion.

Il semble important, pour les socialistes, de voter cette motion, malgré les quelques questions de formulation et celles évoquées par le magistrat lors de sa venue, pour donner un signal fort auprès de la population, en montrant que la Ville de Genève réagit et s'inscrit dans la politique fédérale. Il ajoute que le bud-

get n'est pas 0,7% du budget, mais du PIB et, pour Genève, le 0,7% du budget de fonctionnement est estimé à 7 millions de francs. Il est selon lui intéressant de donner un signe; le magistrat a montré, lors de son audition, l'importance de la présence de la Genève internationale, notamment par son soutien dans la lutte contre la faim dans le monde.

La commissaire des Verts relève que la deuxième invite n'a pas seulement pour objet l'aspect financier, mais aussi les critères d'attribution de l'argent. Elle a l'impression que la vision et les objectifs ne sont pas ressortis très clairement lors de l'audition de M. Tornare. Elle voudrait aussi souligner qu'il est très important d'avoir une vision globale de la politique Agenda 21 de la Ville et de ses impacts sur les pays en voie de développement.

Les Verts voteront évidemment cette motion.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien remarque que ce ne sont pas les occasions qui manquent pour soutenir l'aide au développement et parle du forum qui se déroule en ville en présence de Kofi Annan et dont le financement est insuffisant.

### **Séance du 25 juin 2009**

Le président relit la motion des Verts et rappelle l'historique de cette motion. Diverses auditions ont été faites: les auditions des motionnaires, de la FGC et du conseiller administratif M. Manuel Tornare. Il demande s'il est possible de voter ou si d'autres auditions sont souhaitées.

Certains, remplaçants ou nouveaux à la commission, auraient préféré reporter le vote en septembre. D'autres, et parmi eux également des nouveaux à la commission, pensent que des auditions supplémentaires n'apporteraient rien de plus et qu'il est possible de voter avec les éléments à disposition. La majorité de la commission accepte de voter par 7 oui (3 Ve, 2 S, 1 AGT, 1 DC), 2 non (1 R, 1 UDC) et 1 abstention (L).

Un commissaire du groupe des Verts, qui venait d'entrer au Conseil municipal lorsque cette motion est apparue, pense également qu'il est possible de voter, en ajoutant une recommandation qui demande une photographie annuelle de la répartition des fonds. En effet, il serait nécessaire de pouvoir évaluer la progression d'ici à 2015, afin de se rallier aux objectifs généraux en Suisse.

Le président pense qu'il est suffisamment informé pour voter, étant donné que la motion ne fait que demander au Conseil administratif de faire le point de la situation. Il ne s'agit pas de proposer une ligne nouvelle, ni de faire un inventaire; il s'agit d'une motion générale, qui demande une réponse. En outre, il a une proposition de recommandation.

### *Votes*

Une invite supplémentaire est proposée par le président:

«élaborer un tableau des actions (nature des actions, destinataires et montant engagé) du Conseil administratif, qualifié de contribution de la Ville de Genève à la coopération au développement, en 2007, 2008 et 2009. Ce tableau sera élaboré chaque année et présenté avec les comptes.»

Mise aux voix, cette nouvelle invite est acceptée à l'unanimité des membres présents de la commission Agenda 21.

Le président soumet au vote de la commission la motion M-705 ainsi amendée, qui est acceptée par 7 oui (3 Ve, 2 S, 1 AGT, 1 DC) et 3 abstentions (1 L, 1 R, 1 UDC).

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- lui indiquer les moyens qu'il compte mettre en œuvre afin d'atteindre l'objectif de 0,7% d'ici à 2015;
- lui soumettre dans les meilleurs délais un projet de politique de coopération au développement cohérente avec les objectifs du développement durable, comprenant les fondements, stratégies, objectifs à quatre ans et les moyens nécessaires;
- élaborer un tableau des actions (nature des actions, destinataires et montant engagé) du Conseil administratif, qualifié de contribution de la ville de Genève à la coopération au développement, en 2007, 2008 et 2009. Ce tableau sera élaboré chaque année et présenté avec les comptes.

*Annexes:* informations utiles sur le site [www.fgc.ch](http://www.fgc.ch)